JEAN BAPTISTE LOYS,

à Camille Desmoulin, sur les affaires de Marseille.

J'ARRIVE de Marseille et je m'empresse de t'éclairer sur un passage de ton journal n°.6. tu dis que Freron et Ricord fils tes amis n'ont pu s'empécher de t'écrire de marseille que tu avois *PÉCHÉ* en proposant un comité de clémence, tu ajoute quelques lignes plus bas.

« . D'ailleurs Frer onet Ricord parlent bien à leur aise: on sent que la clémence « seroit hors de saison au port de la montagne et dans tel pays d'ou j'entendois « dénoncer l'autre jour au comité de sureté générale que la nouvelle dela prise de « Toulon y avoit été reçue comme une calamité et que huit jours avant, la plus « part avoient déja mis basla cocarde nationale.

Il est clair que c'està Marseille que l'on impute cette atrocité, puisque,dans Marseille même,j'ai entendu vomir les même calomnies contre cette malheureuse commune en butte aujourd'hui à tous les genres d'oppression.

Ceux qui ont fait cette dénonciation au comité de sureté générale sont de lâches calomniateurs dont le but à été d'envoyer à l'échaffaud les plus chauds patriotes en peignant marseille sous des couleurs aussi odieuses.

Il n'existe dans marseille que deux partis bien prononcés,les Républicains et les contre révolutionnaires.

Peu ou point de modérés,point de gens suspects.

Ceux ci ont levé le masque pendant la contre révolution.

Il est certain que les contre révolutionnaires qui sont en très-grand nombre dans Marseille attendoient avec la plus vive impatience l'arrivée des anglais. Il est certain que la nouvelle de la prise de Toulon a été un conp de foudre pour eux,mais il est certain aussi que les patriotes de marseille ont manifesté la joye la plus vive et la mieux sentie à la réception de cette nouvelle. Il est certain que le peuple a fait de lui même trois jours de féte, quoi qu'il n'y en eut qu'un d'ordonné et que par tout il a fait éclater sa satisfaction d'une maniere très sensible et trés-bruyante.

Je suis arrivé à Marseille de retour de commune affranchie où j'avois été en députation le 22 frimaire, six jours avant la prise de Toulon. Il est absolument faux qu'un seul individu tant homme que femme eut mis bas la cocarde, tu sens bien que les infames sectionnaires n'ont pas été assez bêtes pour se déclarer aussi ouvertement, Eux qui n'étoient parvenus à égarer une portion du peuple de Marseille pendant la contre révolution qu'en lui persuadant que la montagne vouloit le duc d'orléans pour roi et que les barbaroux, les guadet et les brissot deffendoient l'unité et l'indivisibilité de la République: en un mot pendant tout le temps qu'a duré la contre révolution a marseille, la cocarde nationale a été constamment portée par tous afin de mieux tromper le peuple: donc ces mêmes individus ne l'ont pas mise bas huit jours avant la prise de Toulon: d'ailleurs j'ai été témoin du contraire.

Quoique la nouvelle de la prise de Toulon ne soit pas parvenue officiellement à marseille, ce pendant du moment que le peuple en fut instruit, il fit éclater sa joye il n'y eut point a lors de fête par

se que c'étoit à la commission municipale à l'ordonner et qu'elle gardat le plus profond silence sur ce grand événement.

Si tu avois été instruit comme moi que les patriotes de Marseille gémissent dans ce moment ci sous le poids de l'oppression la plus cruelle, qu'ils sont en butte à tous les genres de calomnie, que Maillet et Giraud président et accusateur public du tribunal criminel du Département des bouches du rhone sont traduits au tribunal révolutionnaire de Paris, comme prévenus de prévarication dans leurs fonctions et de complots fédéralistes, si tu avois été convaincu de leur innocence comme je le suis moi même, si surtout tu avois scu que depuis 1789 ces deux patriotes énergiques et éclairés ont été constamment à la hauteur des circonstances, que giraud a failli périr mille fois sous les poignards des chiffonniers d'arles que j'ai vû tout l'hiver dernier Giraud et Maillet deffendre avec courage la montagne, les jacobins et le peuple de Paris colomniés a lors avec tant de perfidie et de scélératesse si tu avois sçu que ces deux estimables Républicains ont gémi pendant quatre mois dans les ca-

chots sectionnaires de marseille, que là, privés de tout secours, de toute consolation, dévorés par la vermine, exposés à monter chaque jour sur l'échaffaud comme leurs intrépides compagnons d'infortune Barthelemi, Abeille et autres, ils n'ont pas eu un moment de foiblesse et ont constament répondu au tribunal sanguinaire avec la fierté d'un Républicain; si tu avois été instruit de ces deux faits, le premier, que Barras et Freron ayant assisté à l'instruction du procès du procureur général sindic du Département du var furent enchantés de leur sagacité et dela maniere avec laquelle ils remplissoient leurs fonctions et le dirent publiquement dans marseille.

Le second, c'est que vers la fin de brumaire ayant été en députation chez Freron avec Riquier, nous lui observâmes que le tribunal astraint à des formes alloit trop lentement et qu'on devroit lui donner une nouvelle organisation a fin qu'il pût juger un plus grand nombre de scélérats et avec plus de célérité, Freron nous fit à riquier et à moi cette réponse. *Non, il ne faut pas toucher au tribunal. Il est patriote, il marche bien, ne voyez vous*

pas que ce sont les sectionnaires qui redoutent son inflexibilité et qui agissent sous main pour le culbuter.

Si,dis-je, tu avois été instruit de tous ces faits , loin d'avoir transcrit dans ton journal cette dénonciation aussi évidemment calomnieuse qu'elle est absurde, tu te serois déclaré l'intrepide défenseur de tes freres de Marseille.

Et si dans la grande multiplicité d'affaires dont les tribunaux révolutionnaires de la République sont surchargés il étoit échappé à quelques uns d'entreux ou à maillet et Giraud quelque faute,c'est en leur faveur sur tout que tu aurois reclamé un comité de clémence,et tu conviendras avec moi qu'ils en sont bien autrement dignes que ces hommes dont les moins coupables sont ceux qui ont restés dans une neutralité toujours criminelle,et que Solon qui n'étoit certainement ni *ultra ni extra révolutionnaire* punissoit par léxil eu excepte ton beau pere *le pere du chesne de la maison* et les patriòtes incarcerés par erreur ou par esprit de vengeance : ceux là n'ont pas besoin d'un comité de clémence mais seulement d'un comité de justice qui existe déja dans le cœur des

Républicains et dans les comité de surveillance chargés par la loi de briser leurs fers.

Suspends, camille, pour quelques jours ton opinion sur l'affaire de marseille, elle ne tardera pas à être parfaitement connue. Je me borne en ce moment à une seule observation.

Par arrêté des représentants du peuple, les Sections de marseille sont démolies à l'exception de la Section nº. 11.

Par autre arrêté des mêmes Représentants, tous les Marseillois ont été désarmés sans aucune exception.

Ce ne sont cependant pas les pierres de la Section nº. 11. qui ont bien mérité de la patrie les 23 et 24 Août, mais bien les Sans-culottes domiciliés sur cette Section et les autres patriotes de marseille qui se sont réunis à eux: ce sont les Sans-culottes qui ont combattu pendant ces deux journées avec tout l'héroisme de la valeur les sectionnaires de marseille, quoique ceux-ci fussent infiniment plus nombreux et qu'ils eussent une artillerie formidable, tandis que les patriotes n'avoient d'autres armes que leur courage et celles qu'il enlevèrent à leurs ennemis.

166

C'est à ces mêmes hommes désarmés au jourd'hui que nous fumes redevables de l'entrée de l'armée de la République à marseille. Car tu sens que trois mille hommes au plus n'auroient pas pu s'emparer d'une ville aussi populeuse, bien défendue par la nature et prête à l'être par les anglois avec qui elle étoit en relation.

Conviens qu'il eut mieux valu récompenser ces braves Républcains, en leur conservant leurs armes qui étoient leur conquête, dont ils s'étoient servi si utilement pour la chose publique, plutôt que de laisser subsister un édifice qui a été insensible à tous ces événements, ou pour mieux dire, il eut fallu conserver la Section n°. 11. et ne pas désarmer les patriotes.

Salut et fraternité.

LOYS.

De limp. de Pelletié, rue Française, n°. 4.